



VILLE  
DE POIX-DU-NORD  
(59218)

Tél : 03 27 26 45 39  
Mail : [mairie@ville-poixdunord.fr](mailto:mairie@ville-poixdunord.fr)

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt et un mai deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, M. Jean-Marie CORNU, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE (a donné procuration à M. Julien LEPOLARD jusqu'à son arrivée à 21h), M. Michel TALMA.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Maryse CARTIGNY a donné procuration à Mme Karine DURIEUX, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

Absent excusé : M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

## **ORDRE DU JOUR**

- *Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués*
- 1) *Décision(s) budgétaire(s) modificative(s)*
- 2) *Subventions aux associations*
- 3) *Demande d'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés*
- 4) *Demande de subvention au titre du FATIS*
- 5) *Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025*
- 6) *Modalités de mise en place d'heures supplémentaires pour un évènement ponctuel*
- 7) *Création d'une régie de recettes temporaire*
- 8) *Jury criminel*
- 9) *Questions diverses*
- 10) *Informations diverses*
  - *Renonciation au projet d'acquisition d'un terrain Rue aux loups*
  - *Mise en place d'un groupe de travail mixte travaux et sécurité pour la mise en place d'un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) et d'un document d'info communal sur les risques majeurs (DICRIM)*
  - *Mise en place ou actualisation d'un règlement intérieur pour les salles dédiées aux activités sportives*
  - *Convention d'entraide financière avec la commune de Salesches*
  - *Compte rendu de la Commission sécurité de la Salle des Fêtes*
  - *Compte rendu de la Commission sécurité Ecole*
  - *Réception des travaux et réserves de la Salle des Fêtes*
  - *Mise en place d'un dispositif acoustique à l'école*
  - *Mesures proposées à la suite du diagnostic précarité/pauvreté*
  - *Diagnostic et préconisations Pont rue de la Loupe*
  - *Commémoration du 18 juin*



## Compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués :

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
9/04/2025	HENRI JULIEN	MATERIEL CUISINE SDF	3 502.36 €	4 202.83 €
9/04/2025	CLOTURES SANIEZ	REPARATION CLOTURE RUE DES MOULOIRS SUITE SINISTRE	5 538.00 €	6 645.60 €
11/04/2025	MECASCENIC	RAIL RIDEAU SDF	3 552.50 €	4 263.00 €
11/04/2025	PIRSON	POTEAUX ANTI HEURT SDF	2 900.00 €	3 480.00 €
11/04/2025	AGORESPACE	MISE EN SECURITE CITY	14 139.00 €	16 966.80 €
16/04/2025	SERRES DE WAGNONVILLE	FLEURISSEMENT ANNUEL	3 070.13 €	3 684.16 €
16/04/2025	BRASSERIE TRADITIONNELLE DE L'AVESNOIS	BIERES (INAUGURATION)	1 175.00 €	1 410.00 €
22/04/2025	ELECTROCOEUR	DEFIBRILATEUR SDF	1 740.00 €	2 088.00 €
24/04/2025	SAS B&A TEX	VETEMENTS DE TRAVAIL ST	1 951.16 €	2 341.39 €
29/04/2025	SUNJEUX	REPLACEMENT XYLOPHONE	1 313.00 €	1 575.60 €
12/05/2025	SOCOLDIS	TAPIS SDF	1 129.36 €	1 355.23 €
19/05/2025	HAMZA	FEU D'ARTIFICE	2 916.67 €	3 500.00 €
19/05/2025	VAN HENIS	PORTE CAVE SDF	1 042.00 €	1 250.40 €

Jean-Marie CORNU demande comment sera la nouvelle clôture rue des Mouloirs.

Daniel RONCHIN lui répond qu'elle sera refaite à l'identique, avec la plaque de béton et le grillage.

Daniel RONCHIN précise que les travaux au city sont prévus fin juin début juillet.

Jean-Marie CORNU demande ce que va devenir le xylophone ?

Le Maire lui répond qu'il va être déplacé à l'école et sera utilisé pour des cours d'initiation musicale.

Jean-Marie CORNU demande par quoi il sera remplacé.

Karine DURIEUX explique qu'il s'agira d'un jeu de dominos fixé sur un panneau qui ne fera aucun bruit. Jean-Marie CORNU exprime son mécontentement sur le fait que l'argent public soit dépensé pour remplacer un xylophone qui ne dérangeait que peu de personnes. Il ne trouve pas normal d'effectuer des dépenses imprévues pour donner raison à ces personnes.

Le Maire lui rappelle que la Commune avait été mise en demeure par la Sous-Préfecture de faire cesser le trouble et qu'une procédure avait été engagée.

### 1. Décisions Budgétaires Modificatives

#### 2025/DELIB.CM/021

Daniel RONCHIN propose une première DBM : prendre 13 000 € au compte 2151-148 « travaux Pont de la ruelle aux Loups » pour abonder le compte 231-133 « travaux clos couvert Keighley Hall ». La proposition est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

#### 2025/DELIB.CM/022

Daniel RONCHIN propose une seconde DBM : prendre 26 000 € également au compte 2151-148 « travaux Pont de la ruelle aux Loups » pour abonder le compte 231-143 « travaux intérieurs de Keighley Hall ».

La proposition est mise au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**2025/DELIB.CM/023**

**2. Subventions aux associations**

Daniel RONCHIN remercie les membres de la commission des finances pour le travail effectué. Il fournit aux membres du conseil les explications sur les propositions de la commission.

<b>Associations</b>	<b>Pour mémoire 2022</b>	<b>Pour mémoire 2023</b>	<b>Pour mémoire 2024</b>	<b>Propositions 2025</b>	<b>Décision 2025</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1600	2100	1600	1600	1600
Anciens Combattants	1200	2000	1200	1400	1400
A.P.E. Collège Montaigne	Pas de besoin	200	Pas de demande	390	390
Association des Sociétés Podéennes	1250	834	1346.74	1879.97	1879.97
Les En-jeux Podéens	Pas de demande	Pas de demande	Pas de besoin	Pas de demande	Pas de demande
Club Amitié et Loisirs	1000	1000	1000	1000	1000
Club Biogym Jeunesse rurale	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de demande	
Club des randonneurs podéens	1000	1000	1000	1000	1000
Club de Badminton	Pas de demande	300	300	300	300
Club de Football	12000	12000	8 000	10000	10000
Club NUTS 44	1500	1500	Prise en charge direct en 2025	500	500
Harmonie municipale	Prise en charge directe	Prise en charge direct	Prise en charge direct	Demande exceptionnelle	500
Jumelage Poix-Burgbrohl	800	3000	1000	1000	1000
EviDance	600	800	800	1300	1300
Société de Chasse	1000	1000	1000	1000	1000
Société de Pêche	700	700	800	900	900
Société de Pétanque	700	700	700	1000	1000
Tennis Club	1350	1200	1200	1200	1200
Tennis de table ASTT	Arrêt	350	1500	1500	1500
Chorale	500	500	500	500	500
Takedo Hakko Denshin Ryu	800	600	700	800	800
Partages Inter'âges	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Les amis du MOTOGP	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Festiv' Poix	600	700	700	400	400
Chti Louis Team	300	Pas de besoin	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Prévention routière	150	150	150	150	150
Restaurant du Coeur	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt
Secours catholique	200	200	200	200	200

Amicale du Personnel Communal	En attente	600	En attente	Pas de demande	
APE des Ptis Poix		450	200	Pas de demande	
Union des Entreprises Podéennes		400	Pas de besoin	Pas de besoin	
HELP4ALL-4L TROPHY		300	300	Pas de demande	
Les joyeux Podéens				Pas de demande	
Association Césaire				Pas de demande	
Club sport Loisir ping pong				Pas de demande	
NOE731				Pas de demande	
RECYCLES EN AVESNOIS		200	400	400+300	700
	27 400	32 784	24 671.74	29219.97	29219.97

Daniel RONCHIN fournit quelques explications sur ces demandes :

- Le demande de l'APE du collège a pour but d'aider les familles podéennes à financer un voyage à Barcelone. Le voyage ayant déjà été réalisé, les familles seraient remboursées de 30€ chacune.
- La demande initiale du club de foot était de 12 000 € mais la commission a proposé 10 000 € pour soutenir le réengagement d'une nouvelle équipe senior.
- Karine DURIEUX demande si le club prévoit de réorganiser au moins le repas de Saint Sylvestre. Il lui est répond que oui, et éventuellement un repas en novembre également.
- Le club Evidance a une demande exceptionnelle liée à l'achat de miroirs.
- La demande exceptionnelle de Recycles en Avesnois est quant à elle liée à l'achat d'une remorque. Le Maire ajoute que l'association va aussi bénéficier d'une subvention de 300 € de la CCPM au titre des projets participatifs.

Le Maire, après ces informations, met au vote les propositions de la commission des finances. Les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

#### 2025/DELIB.CM/024

##### Subvention au syndicat « Les municipaux de Poix »

La subvention pour l'association des « Municipaux de Poix » fait l'objet d'une délibération spécifique s'agissant d'une organisation syndicale avec un compte spécifique.

La proposition d'accorder une subvention à hauteur de 75 € pour les « Municipaux de Poix » est mise au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

#### 2025/DELIB.CM/025

##### 3. Demande d'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Karine DURIEUX informe que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives.

Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, le Conseil municipal doit s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (transports et mobilité, habitat, espaces extérieurs et bâtiments, lien social et solidarité, culture et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, services et soins, information et communication)
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Karine DURIEUX explique ensuite qu'il y a un processus de labellisation qui consiste en la complétude d'un dossier en ligne, d'un audit réalisé en visio par un organisme extérieur neutre puis de l'examen du dossier final par le comité de labellisation. Le coût est de 300€.

Roxane GHYS indique que la CCPM a obtenu ce label.

Le Maire ajoute que la Commune de Preux au Bois également.

Le Maire met au vote la proposition :

- d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
- de désigner en tant que représentant titulaire Mme Karine DURIEUX pour représenter la collectivité au sein de l'association,
- de désigner en tant que représentant suppléant Mme Margot VINCENT,
- de s'engager à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants soit 140 € pour 2025.
- d'engager la commune dans le processus de labellisation pour un coût de 300 €.

Karine DURIEUX ne prend pas part au vote.

#### Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

## 2025/DELIB.CM/026

### 4. Demande de subvention au titre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors

Karine DURIEUX indique que ce fonds a pour objectif de soutenir des projets qui favorisent le bien-être et l'inclusion des personnes âgées dans la société. L'enjeu pour les collectivités est d'intégrer un développement des territoires prenant en considération l'environnement social et l'environnement bâti comme une politique publique transversale et partenariale.

Il est accessible aux collectivités adhérentes au RFVAA et engagées dans une démarche de labellisation.

L'axe 1 du Fatis 2 permet le développement des Villes et Villages amis des aînés par un accès facilité à de l'ingénierie (structuration de la gouvernance, réalisation de l'état des lieux du territoire, lancement d'une démarche participative, élaboration d'un plan d'actions).

Il est donc proposé de solliciter l'axe 1A à hauteur de 20 000 € pour financer un prestataire formé par le RFVAA et l'axe 1B à hauteur de 3 000 € pour bénéficier d'une aide à la complétude du dossier en ligne dans le cadre du processus de labellisation.

Le Maire rappelle qu'au terme de ce processus, l'objectif est d'obtenir une subvention pouvant atteindre 40 000 € TTC pour par exemple assurer l'accessibilité de la salle Joséphine Bataille.

La proposition est mise au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**2025/DELIB.CM/027**

**5. Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025**

Karine DURIEUX informe de la possibilité de solliciter une subvention de l'Etat au titre de l'axe 3 du Fonds Vert 2025 « recyclage foncier ».

Les crédits du Fonds Vert pour le recyclage foncier pourront, entre autres, financer des acquisitions foncières, des travaux de démolition ou déconstruction, de réhabilitation de bâtiment, d'aménagements relatifs à l'action de recyclage d'une friche.

Il est souligné que la signature de l'avenant 3 avec l'EPF apporte un degré de maturité au projet correspondant aux critères d'attribution du Fonds Vert 2025.

Il est également précisé que le porteur de projet peut mentionner dans son dossier un coportage avec un partenaire, notamment l'Etablissement Public Foncier.

Karine DURIEUX indique que la demande concernerait donc l'acquisition compte tenu que l'EPF prend déjà en charge 80% des coûts de déconstruction.

Elle précise que le taux de subvention au titre du Fonds Vert est de 25% en moyenne et que la date limite de dépôt de dossier est fixée au 2 juin 2025.

Le Maire rappelle l'obtention de la subvention de la CCPM au titre du Fonds Fiches à hauteur 125 000 €.

Il explique au conseil la règle du minima de l'EPF : si le conseil (ou le futur conseil) décide de mettre en place un projet à dominante logement sous toutes ses formes (bailleur social, promoteur privé, béguinage), le cout d'acquisition pourrait être réduit de 50%.

Il ajoute qu'une maison médicale pourrait faire partie du projet.

Le Maire fait part d'un dernier élément nouveau, à savoir la mise en vente du bâtiment appartenant au Ministère de la Justice, au prix de la déconstruction.

Le conseil devra donc se positionner sur le rachat ou non de ce bâtiment.

La proposition de solliciter le Fonds Vert 2025 au taux de 25% est mise au vote.

**Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**2025/DELIB.CM/028**

## **6. Modalités de mise en place d'heures supplémentaires pour un évènement ponctuel**

Le Maire indique que pour le bon déroulement de l'inauguration de la salle des fêtes rénovée il est nécessaire de pouvoir rémunérer en heures supplémentaires les agents communaux dont la présence serait indispensable.

Il précise que l'objet de la délibération est de limiter le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires exclusivement aux tâches effectuées dans le cadre de l'inauguration, soit du vendredi 20 juin 2025 au dimanche 22 juin 2025 inclus.

Il ajoute que l'indemnisation des heures supplémentaires est calculée sur la base du taux horaire qui est multiplié par :

- 1,25 pour les 14 premières heures,
- 1,27 pour les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 7 heures) et de 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

Cédric GREVIN demande si ces heures ne peuvent pas être récupérées.

Le Maire lui répond que ce sera au choix de chaque agent.

La proposition de permettre la rémunération des heures effectuées exclusivement dans le cadre de l'inauguration de la salle des fêtes en heures supplémentaires est mise au vote.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## **2025/DELIB.CM/029**

### **7. Crédit d'une régie de recettes temporaire**

Le Maire informe de la nécessité de créer une régie de recettes temporaire pour toutes les recettes liées aux ventes réalisées dans le cadre du week-end de l'inauguration de Keighley Hall.

La proposition est mise au vote.

### **Délibération du Conseil Municipal :**

<b>Votants</b>	<b>18</b>
<b>Pour</b>	<b>18</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

## **8. Jury Criminel**

Dans le cadre de l'établissement des jurys d'assises, les mairies du Département du Nord sont invitées à fournir chaque année au Greffe de la cour d'assises de Douai la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (2 noms), soit 6 noms.

Julien LEPOLARD et Joël DEHOVE sont désignés pour procéder à ce tirage au sort.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- GREVIN Pascal
- DENHEZ Marie
- DELVAUX Nadine
- LADRIERE Fabian
- PAYEN Angélique
- MOUCHON Jonathan

Il s'agit d'une liste préparatoire transmise au greffe à partir de laquelle sera établie la liste définitive. Les personnes tirées au sort seront avisées et disposent dans certains cas d'une possibilité de demande de dispense.

## 9. Questions diverses

Cédric GREVIN propose de resensibiliser la population à l'entretien des trottoirs. Les agents communaux entretiennent certes les caniveaux grâce à la balayeuse mais l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires limite leur intervention. Le désherbage le long des maisons doit être effectué par les habitants.

Le Maire propose de réaliser un flyer dans ce sens qui serait distribué avec le flash-infos de juillet.

Joël DEHOVE rappelle le problème de la végétation qui envahit le trottoir au niveau du n°11 rue du Général Leclerc.

Le Maire enverra un courrier de mise en demeure de procéder à l'entretien.

Karine DURIEUX demande ce qui a été fait suite aux dernières dégradations au city.

Le Maire indique que les caméras ont été visionnées et que les images ont permis d'identifier les responsables.

Il s'agit de collégiens scolarisés à Poix du Nord.

Le Policier municipal se rendra donc au collège lundi matin pour inciter les jeunes à se dénoncer dans les 24 heures.

A défaut, une plainte nominative sera déposée.

*Arrivée de Mathis JEUNE à 21h*

## 10. Informations diverses

### \*Renonciation au projet d'acquisition d'un terrain Rue aux loups

Le Maire informe que le certificat d'urbanisme indique que le terrain n'est pas constructible en profondeur.

Le promoteur ne souhaite donc plus réaliser son projet. La commune n'achètera pas ce terrain pour le lui revendre.

### \*Mise en place d'un groupe de travail mixte travaux et sécurité pour la mise en place d'un plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) et d'un document d'info communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Geoffrey PAUL indique que ces documents font suite au Plan Communal de Sauvegarde.

Le PSBC sera une annexe du PCS, il consiste à protéger les biens culturels de la commune, hors bâtiment (sculptures, tableaux à l'Eglise...). Il devra être accessible aux services de secours.

Il propose la création d'un groupe de travail plutôt restreint pour identifier avec l'aide de la DRAC les œuvres concernées et les prioriser.

Il ajoute que le DICRIM est quant à lui un guide de « bonnes pratiques » pour la population, en cas de crises majeures.

Michel TALMA est volontaire pour le groupe de travail consacré au PSBC, Roxane GHYS, Karine DURIEUX, Cédric GREVIN pour celui consacré au DICRIM.

Geoffrey PAUL propose d'adresser un message aux élus absents à cette réunion de conseil pour les inviter à rejoindre l'un ou les groupes de travail. Il précise que si les volontaires sont les mêmes pour chacun des groupes ils pourront être fusionnés.

### \*Mise en place ou actualisation d'un règlement intérieur pour les salles dédiées aux activités sportives

Le Maire indique qu'en raison d'une consommation anormale d'alcool, notamment à la salle des sports, après certaines activités sportives et du fait que la salle soit rendue sale, un projet de règlement d'utilisation des salles communales sera prochainement présenté au conseil municipal.

Mathis JEUNE demande pourquoi l'alarme de la salle des sports ne se déclenche pas alors que certaines associations y restent parfois jusqu'à 1h du matin.

L'adjoint aux travaux a pris en charge ce problème qui est en cours de résolution.

Karine DURIEUX demande que soit précisé dans le règlement que les présidents d'associations seront responsables en cas d'accident causé par la consommation d'alcool.

Mathis JEUNE ajoute que c'est également la responsabilité du Maire qui est engagée en cas d'accident suite à une consommation excessive d'alcool après une manifestation communale.

#### \* Convention d'entraide financière avec la commune de Salesches

Le Maire indique qu'il s'agit de mettre en place une convention d'entraide dans le cadre de la mise à disposition d'agents techniques de la Commune de Poix du Nord sur la Commune de Salesches pour la réalisation de travaux de sécurisation de la rue Caffiaux par la création d'îlots de stationnement.

La Commune de Salesches indemnisera la Commune de Poix du Nord sur la base de 30€/h par agent et de 55€/h par agent nécessitant également la mise à disposition de matériel (balayeuse, airless).

#### \* Compte rendu de la Commission sécurité de la Salle des Fêtes

Julien LEPOLARD informe qu'elle s'est déroulée en séance plénière à la Sous-Préfecture. Il a été donné un avis défavorable mais non dangereux du fait que l'alarme manuelle SSI n'est pas encore installée, tout comme le détecteur lumineux de fumée.

Il faudra donc refaire une demande pour le passage de la commission une fois que tous les travaux seront totalement achevés.

Le Maire précise que compte tenu que l'avis est certes défavorable mais qu'il n'y a pas de dangerosité avérée, il a pris la décision d'en permettre l'utilisation.

#### \* Compte rendu de la Commission sécurité Ecole

Julien LEPOLARD informe qu'elle est prévue le 5 juin matin.

#### \* Réception des travaux et réserves de la Salle des Fêtes

Julien LEPOLARD indique que les premiers courriers pour l'application des pénalités de retard ont été envoyés :

- au menuisier par rapport à la couleur des banquettes, des finitions de la porte d'entrée et des plinthes manquantes
- à l'électricien par rapport au SSI, au détecteur de fumée et à la protection du TGBT dans la cuisine
- au plâtrier pour les finitions autour des bouches d'aération.

#### \* Mise en place d'un dispositif acoustique à l'école

Daniel RONCHIN informe que l'étude acoustique réalisée a révélé que le niveau de résonnance est deux fois supérieur à ce qui peut être normalement supporté.

Julien LEPOLARD ajoute que les travaux consisteraient à tendre des câbles au plafond, en parallèle des fenêtres, et à y poser des panneaux acoustiques qui stopperaient la résonnance.

Daniel RONCHIN indique que le coût est de l'ordre de 14 000 € pour les 3 classes de maternelles et le couloir. Il précise que ces travaux entrent dans l'assiette subventionnable à hauteur de 50%.

Les travaux seraient réalisés début août.

#### \* Mesures proposées à la suite du diagnostic précarité/pauvreté

Le Maire indique qu'une étude a été réalisée sur 4 communes du territoire de la CCPM : Le Quesnoy, Landrecies, Bavay et Poix du Nord.

Julien LEPOLARD, qui a représenté la Commune à la réunion de restitution en Sous-Préfecture, ajoute que des entretiens ont été menés dans des quartiers ciblés. Il en ressort que beaucoup de personnes se retrouvent seules dans des logements trop grands, notamment sur Poix du Nord. Sur Le Quesnoy et Bavay, des commerçants laissent vacants les logements situés à l'étage.

Il faudra prévoir la réalisation de logements T1 ou T2 pour la population vieillissante.

Le Maire ajoute que le nombre de personnes par foyer a diminué d'1/3 ces dernières décennies, de 3,4 à 2,4 personnes par foyer.

#### \* Diagnostic et préconisations Pont ruelle aux loups

Le diagnostic a été préalablement adressé aux membres du conseil.

Par contre le Maire indique avoir reçu quelques heures avant la réunion du conseil l'étude réalisée par le Cabinet Théorems, agréé par Cerema. Les travaux de reconstruction complète pourraient coûter jusqu'à 200 000 €. Il rappelle que Cerema subventionnerait à hauteur de 60%.

Différentes solutions (réparation, reconstruction partielle, remplacement total) seront étudiées. Il rappelle qu'en complément de la prise en charge par Cerema, une demande de subvention de 20% a été faite auprès de la Sous-Préfecture.

---

Daniel RONCHIN informe que les travaux de réalisation de trottoir au niveau de la zone artisanale rue Henri Roland seront bien engagés. Le devis sera signé dès lors que les entreprises se seront-elles-mêmes engagées sur la partie à leur charge (la Commune ne prend en charge que la bande de trottoir de 2 mètres). Il rappelle que les travaux de réalisation d'un trottoir rue Saint Martin sont subventionnés à hauteur de 75% et que la Commune a déjà encaissé cette subvention. Il conviendra donc de réaliser les travaux ou de rembourser le Conseil départemental.

**\* Commémoration du 18 juin**

Joel DEHOVE indique qu'elle aura lieu à 18h30 ou 18h45 Place du Général De Gaulle avec la présence de l'harmonie, des enfants de l'école et de la chorale. Le lieu du pot de l'amitié n'est pas encore déterminé.

---

Le Maire informe qu'il n'y aura pas d'actualisation tarifaire d'Api pour la rentrée de septembre.

---

Le Maire ajoute avoir reçu les conclusions de l'avocat par rapport au recours des consorts Delvalée quant au litige d'alignement.

Le rapport ne révèle pas d'éléments nouveaux mais l'avocat suggère de prévoir une réserve de 15 000 €.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h*

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY	Karine DURIEUX	
René LECUYER	Absent excusé	
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER	Roxane GHYS	
Cédric GREVIN		

Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE	Julien LEPOLARD jusqu'à 21h	
Fanny CHARLET	Jean-Pierre MAZINGUE	
Alice NAVÉAU	Daniel RONCHIN	
Michel TALMA		